

**Section SCL** 

# Laboratoires: Une gestion archaïque

En d'autres temps, les laboratoires de la DGCCRF et de la Douane étaient respectés par leurs administrations de tutelle ainsi que par les administrés.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Qui connaît les laboratoires du SCL, ce service « fusionné », comme tant d'autres désormais, à la recherche permanente, brouillonne et vaine de rationalités et d'économies ?

Ah si ! La Cour des comptes connaît le SCL : elle vient de publier un rapport – que la CGC s'est procuré<sup>1</sup> - dont le bilan est implacable :

«La gestion du SCL est demeurée à bien des égards archaïque. [...] Les gains d'efficience engendrés par la fusion ont été nuls. »

Autant dire l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

## Aucun plan stratégique

Quel est le constat ? Aucune vision à court moyen ou long terme - mais des tombereaux de notes de services et des contraintes qualité sans considération d'efficacité. Il est sans appel : les laboratoires ont perdu de vue leur cœur de métier, celui qui a fait leur force dans un passé plus que centenaire au service de la loyauté et de la sécurité de la fiscalité. Abandonner l'efficience que confère l'expertise scientifique au profit d'indicateurs administratifs, c'est faire tourner une machine folle sans objectif ni finalité.

Par ailleurs, un quelconque plan stratégique ne saurait résulter de diverses mesures conjoncturelles telles que l'arrêt des analyses de microbiologie à Strasbourg et à Rennes ou le démantèlement des contaminants à Bordeaux par exemple. Or, le travail dit de « rationalisation » qui repose sur les équipes en place, avec beaucoup d'affect, s'effectue sans anticiper les évolutions et aboutit à des aberrations logistiques.

Quant au **nombre des établissements**, on cherche là encore une quelconque stratégie cohérente.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce rapport n'a pas été diffusé au sein du SCL. Les laboratoires souhaitent la transparence, mais c'est peut être pour cette raison que le sujet a été enterré! Vous trouverez ce rapport ainsi que les réponses des DGs sur le site de la CGC-Centrale: www.cgc-centrale.info.

Pour Strasbourg, la nouvelle rationalisation des analyses de microbiologie équivaut pratiquement à une condamnation à mort, car cela vient après la suppression des produits carnés (charcuteries), des vins et alcools et des pesticides. Il ne reste plus à ce laboratoire que les produits diététiques (peu d'échantillons), les OGM (idem) et les stupéfiants (mais qui sont très largement monopolisés par Paris). Si l'on ajoute que le bâtiment est en très mauvais état, il semble que le sort de l'établissement soit scellé, mais dans quel délai ?

Pour le laboratoire de la Réunion, c'est le préfet qui mène la danse! Il souhaite confier toutes les analyses publiques au laboratoire SCL! Si cette mesure offre des perspectives, avec une nouvelle échelle (une structure GIE par exemple), avec des personnels provenant des différentes structures existantes (agence de l'eau), l'assurance qualité introduite, l'ensemble assurant un roulement d'analyse qui a son tour permettra des développements analytiques nécessaires (contrôle des métaux lourds, surveillance environnementale de la réserve marine, etc.), en revanche, le fait de ne pas avoir nommé en propre un directeur au laboratoire de St Denis pour manager ce projet n'est pas de bon augure.

Et que faire des laboratoires vieillissants, voire obsolètes, ne répondant plus aux normes environnementales de base<sup>2</sup>, situés au cœur des villes, à proximité d'école maternelle ?

Où va leur pollution engendrée ? La maîtrise-t-on ? Notre activité peut être extrêmement polluante si on y prend garde (solvants, métaux lourds, pesticides, mycotoxines, radio éléments, etc...).

Enfin, à quel plan stratégique correspond l'inauguration en grande pompe des appareils de pointe en plein Paris dans des locaux dignes des vieux muséums d'histoire naturelle ?

## Aucune visibilité financière

La cour dénonce un « budget de reconduction » et l'absence de comptabilité analytique qui n'est pas compatible avec la LOLF. En effet, une comptabilité analytique a pour objectif de permettre aux deux administrations opérationnelles d'identifier et de valoriser les résultats constitutifs de l'exercice comptable.

Le « budget de reconduction » est une conséquence d'une organisation à trois têtes : le Secrétariat général des ministères économiques et financiers pour le budget et la RH, la DGDDI et la DGCCRF qui sont clientes et « donneuses d'ordre ».

C'est aussi le fruit de la désaffection des deux directions générales à l'égard du SCL. Sur ce point, il convient de souligner l'abandon des réunions organisées une fois par an sous l'égide des deux directeurs généraux.

<sup>2</sup> Norme environnementale ISO 14000

## Des effectifs en baisse, et oubliés

Si la Cour estime que le personnel constitue une « armée mexicaine », ce qui en soi traduit une haute technicité, force est de constater que les effectifs connaissent une diminution qui va en s'amplifiant. Ainsi, de 427 agents en 2008, on arrive à 411 en 2014, dont 49 directeurs et 114 ingénieurs.

Alors que tous les corps de catégorie A de Bercy bénéficient ou vont bénéficier (INSEE) d'un nouveau grade à accès fonctionnel (GRAF), rien ne bouge pour les cadres des laboratoires. Tout a été botté en touche par l'administration : le protocole d'accord pour un grade d'ingénieur expert, (cette création devant s'imputer sur des postes de directeur ) le GRAF pour les directeurs chef d'établissement et une mobilité obligatoire après 5 ans au même endroit. Qu'en est-il désormais et que devient la demande de création d'un GRAF formulée à plusieurs reprises par la CGC ? Le groupe de travail avec les syndicats (dont la CGC a été écartée dès le départ) n'en a pas discuté.

#### Un moral en berne

Le rapport correspond à ce que tout un chacun voit : il manque de l'argent pour investir dans des outils modernes, l'assurance qualité et les indicateurs étant devenus des obsessions dévorantes. La « réingénierie », la rationalisation, le « coûter moins cher », l'absence de perspectives à moyen terme, font le reste pour maintenir le moral très bas.

Et que dire du récent CHSCT consacré à un agent sur lequel l'administration s'est appuyée pour démolir un chef d'établissement et qui maintenant est au centre des RPS? (tout le monde voit de qui on parle). On le constate tous les jours dans la presse et ailleurs : le management par les RPS et les CHS fait école !

## Alors, que faire?

La CGC demande une sortie par le haut :

- → Il est urgent de construire un **véritable plan stratégique**, comme le demande la Cour des Comptes, en y associant les cadres et en les écoutant bien sûr ;
- → Il est indispensable d'investir en matériel moderne, gage d'efficacité, pour rester crédible dans le cadre de l'évolution de la science et des techniques ;
- → Il est urgent de **remettre du scientifique** dans le système pour retrouver les valeurs auxquelles nous adhérons tous, pour enfin avoir un cadre clair ;
- → Il est urgent de reprendre les discussions sur la réforme du statut A dans les laboratoires sous peine d'engendrer frustrations et démotivations à très brève échéance.

Tous ces sujets sont au cœur de la préoccupation des cadres, à court moyen et long terme. Pour porter vos revendications, individuelles comme collectives, vous pouvez compter sur la CGC.



#### **BULLETIN D'ADHESION 2014**

AU SYNDICAT CGC CENTRALE

Section SCL

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de CGC Centrale, à :

Michel SIGALA

Trésorier du syndicat CGC Centrale

Bâtiment TURGOT – Télédoc 909 – 86, allée de Bercy – 75572 Paris cedex 12.				
Fiche de renseignements à compléter :				
Nom:	Prénom :			
Corps:	grade:		indice:	
Coordonnées professionnelles : fonction :				
	service et direction :			
	adresse :			
	tél. :	fax :		

Barème des cotisations 2014 :

E-mail:

<u>Indice net majoré (INM)</u>	Cotisation 2014	
Inférieur à 600	80 €	
Supérieur ou égal à 600	110 €	
Retraité	70 €	

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.